



**CORÉE – MESURES AFFECTANT LE COMMERCE DES NAVIRES
DE COMMERCE (DEUXIÈME PLAINTÉ) (JAPON)**

**ACCEPTATION PAR LA CORÉE DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION
AUX CONSULTATIONS**

L'Union européenne a notifié à l'Organe de règlement des différends (ORD) son désir d'être admise à participer aux consultations demandées par le Japon, conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

La délégation de la Corée a informé l'ORD qu'elle avait accepté la demande de participation aux consultations présentée par l'Union européenne.
